
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

24 DÉCEMBRE 2024 > 06 JANVIER 2025

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(4 articles)



vendredi 27
décembre 2024

Les pompiers mis à l'honneur (394 mots)

La Sainte-Barbe s'est déroulée au centre de secours et d'incendie de Neuves-Maisons en présence du lieutenant-colonel Juillerat, chef du groupement...

Page 5



dimanche 29
décembre 2024

Les déchets organiques valorisés (131 mots)

Les composteurs des trois sites de la commune ont récemment été vidés, pour un transfert dans les bacs de maturation de la CCMM (communauté de...

Page 6



vendredi 3 janvier
2025

La télé-expertise, un dispositif pour accéder aux conseils d'un spécialiste (441 mots)

Page 7



lundi 6 janvier 2025

L'aménagement de la ZAC Brabois Forestière avance (443 mots)

Hervé Tillard, vice-président de la CCMM en charge du développement économique, Philippe Brédard, directeur de la Société d'Équipement du Grand Est...

Page 8

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(8 articles)



mardi 24 décembre
2024

De nouveaux tarifs votés pour les services municipaux (256 mots)

Le conseil municipal a fixé plusieurs ajustements tarifaires et acté diverses décisions importantes lors de sa dernière séance. Les tarifs pour 2025...

Page 10



jeudi 26 décembre
2024

Un conseil municipal consacré à la forêt (219 mots)

Le conseil municipal a débuté par la présentation par l'ONF du projet d'aménagement de la forêt communale. Accompagné de Samuel Georges, technicien...

Page 11



samedi 28
décembre 2024

La régie de télédistribution n'est plus (355 mots)

Suite à la dissolution de la régie de télédistribution, le dernier conseil municipal a voté à l'unanimité la reprise de ses compétences par la...

Page 12



samedi 28
décembre 2024

Subventions : les demandes lancées (250 mots)

Les conseillers municipaux se sont réunis pour la dernière séance de l'année 2024. ► Convention d'assistance technique réglementaire . Cette...

Page 13



samedi 28
décembre 2024

Indemnités des élus : les changements pris en compte (265 mots)

Le conseil municipal de Chaligny a abordé plusieurs points lors de sa séance du 23 décembre. ► Location . Le maire a informé les membres de la...

Page 14



lundi 30 décembre
2024

La cérémonie des vœux du maire fixée au lundi 13 janvier (131 mots)

La création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet et un second à temps non-complet au secrétariat a été approuvée par le conseil, après...

Page 15



dimanche 5 janvier
2025

Borne de recharge électrique sur deux places de parking (242 mots)

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes : ► Attribution des subventions : Familles rurales 1 500 €, Étoile sportive 1 500 €, APEXT 500...

Page 16



dimanche 5 janvier
2025

Cimetière : procédure de reprise des concessions (76 mots)

Dans le cadre de la gestion du cimetière et conformément au code général des collectivités territoriales, la commune de Flavigny-sur-Moselle engage...

Page 17

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE
ET MADON



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—NEUVES-MAISONS

Les pompiers mis à l'honneur

La fin d'année et la Sainte-Barbe ont été l'occasion de remettre des médailles d'honneur aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

La Sainte-Barbe s'est déroulée au centre de secours et d'incendie de Neuves-Maisons en présence du lieutenant-colonel Juillerat, chef du groupement territorial de Nancy, du lieutenant Bourlard, chef du CDIS, ainsi que des chefs des centres de Richardménil et Viterne.

Pascal Schneider, maire de Neuves-Maisons et conseiller départemental, Filipe Pinho, président de la communauté de communes et Audrey Bardot, députée suppléante, ont salué l'engagement et le professionnalisme des pompiers locaux.

Le lieutenant Bourlard a remercié « ceux qui permettent au centre de fonctionner », notamment par des subventions, mais aussi les 58 pompiers et 14 jeunes sapeurs-pompiers et leurs familles. En 2024, le CDIS a enregistré 1 745 interventions, soit une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente.

« Nous faisons face à une augmentation des secours d'urgence », a confirmé le lieu-

tenant-colonel Juillerat, ajoutant que cette tendance se retrouve à l'échelle départementale, avec une hausse de 1,5 % des interventions. Il a aussi évoqué le plan « volontariat » pour garantir un service de qualité, notamment en milieu rural. M. Bertelle, président du conseil d'administration du SDIS 54, a alerté sur les difficultés financières à venir, en raison d'une probable réduction de la subvention du conseil départemental. « J'ai besoin de vous et je compte sur vous », a-t-il insisté auprès des élus présents. « Il faut impérativement compenser les départs en retraite et les mutations et préserver le matériel. »

Médailles et distinctions

Un message des pompiers de Povoá de Lanhoso, ville jumelée avec Neuves-Maisons, est arrivé, pour remercier l'amicale du CDIS pour un don de 500 € suite aux incendies de forêt. Ils souhaitent organiser des échanges d'expérience, car leurs défis sont différents de ceux que rencontre le CDIS.

Enfin, le sergent-chef Cédric Busselot a été mis à l'honneur pour son intervention du 6 février 2023 à Pont-Saint-Vincent. Avec son équipe, il a sorti une victime d'un incendie lors d'une opération de nuit.

Des médailles pour 10 années de service sont allées à l'infirmier sous-lieutenant Florian Chevalier et au caporal-chef Sébastien Vigneron, des médailles pour 20 années au sergent-chef Nicolas Mayer, au sergent-chef Cédric Busselot, au caporal-chef Frédéric Bernard, des médailles pour 30 années au caporal-chef Marc Knoblauch, au sergent-chef Gilles Barthélémy. ■



Quatrième à partir de la gauche, Cédric Busselot a également été destinataire d'une lettre de félicitations.





Les déchets organiques valorisés

Les composteurs des trois sites de la commune ont récemment été vidés, pour un transfert dans les bacs de maturation de la CCMM (communauté de communes Moselle et Madon). Leur remplissage rapide - en moins de 6 mois - témoigne du bon fonctionnement de ces installations. Globalement bien maîtrisée, la mise en compost nécessite toutefois encore quelques améliorations

(des pelures d'agrumes non découpées ou des sacs plastiques ont été retrouvés).

Il faut signaler également le travail, bénévole, des guides composteurs qui assurent le mélange des composts dans les bacs, sur différents sites. À noter toutefois qu'il manque quelques volontaires sur le Vert village, ce qui permettrait

d'y installer, là aussi, des bacs à compost. ■



Un tri nécessaire avant la mise en bacs de maturation.





PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—COM'COM MOSELLE ET MADON

La télé-expertise, un dispositif pour accéder aux conseils d'un spécialiste

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) vient de mettre en place un dispositif de télé expertise (à ne pas confondre avec la téléconsultation) sur tout le territoire communautaire pour accéder aux conseils d'un spécialiste.

Les rendez-vous chez les médecins spécialistes se prennent actuellement à six mois, voire à un an d'avance. Si, dans dix ans, en raison de l'augmentation des numerus clausus, on ne devrait plus manquer de spécialistes, « en attendant, il s'agit de pallier à cette carence. Mais, sans pour autant brader la qualité des soins au nom de l'urgence », insiste Marie-Laurence Fau, médecin généraliste et présidente de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Moselle et Madon.

Comment ça se passe ?

Pour ce faire, la CPTS vient de mettre en place un dispositif de télé expertise sur tout le territoire communautaire. Grâce à l'application Omnidoc, un médecin généraliste qui reçoit un patient peut solliciter, pendant la consultation, l'avis d'un spécialiste ou du CHU.

Exemple : vous avez une lésion sur la peau qui vous inquiète. Votre médecin traitant souhaite avoir l'avis d'un dermatologue de confiance. Mais les

rendez-vous sont à un an. Votre médecin photographie la lésion avec son portable. Il envoie la photo via le système Omnidoc au spécialiste. Celui-ci la réceptionnera sur sa propre application, déterminera le degré d'urgence de votre lésion et enverra, via Omnidoc, au généraliste une réponse écrite qui figurera dans votre dossier patient. Les deux praticiens seront rémunérés pour cet échange. Et vous n'aurez rien à déboursier en plus du prix de la consultation médicale.

Une garantie de qualité et de sécurité de l'information

Ce système de télé expertise est également proposé aux infirmiers et kinés, et certains laboratoires participent également à la démarche.

« L'utilisation de la télé expertise va rassurer par rapport à la pénurie de spécialistes. Elle permet de mieux dialoguer entre professionnels de santé, mais aussi entre les médecins de ville et l'hôpital », souligne Marie-Laurence Fau. « Et pour le médecin traitant, c'est une

garantie de qualité et de sécurité de l'information. »

En Moselle et Madon, presque 100 % des médecins adhérents à la CPTS sont formés à ce nouveau procédé.

Autre nouveauté mise en place par la CPTS : le parcours d'éducation thérapeutique

La CPTS a également mis en place deux parcours d'éducation thérapeutique. Ils concernent les personnes atteintes de pathologies cardiaques ou de diabète, et feront l'objet d'un prochain article dans nos colonnes. ■



La docteure Fau (à dr.), présidente de la CPTS Moselle et Madon, et Nathalie Dupoirieux-Alotto, coordinatrice de la CPTS, annoncent la mise en place de la télé expertise.





PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—COM'COM MOSELLE ET MADON

L'aménagement de la ZAC Brabois Forestière avance

Commencés en 2017, les travaux de la première tranche de la ZAC Brabois Forestière sont désormais terminés, pour un coût total de 10,9 millions € HT. La communauté de communes (CCMM) vient de lancer la deuxième tranche, plus tôt que prévu, pour répondre à la demande des prospects.

Hervé Tillard, vice-président de la CCMM en charge du développement économique, Philippe Brédard, directeur de la Société d'Équipement du Grand Est (SEBL), Marc Hoffmann, responsable travaux sur le territoire Terres de Lorraine au Conseil Départemental 54, et Cyril Jolliot, agent responsable du développement économique à la CCMM, ont fait un point sur ce projet.

Bientôt 10 entreprises

Ce parc d'activités est exclusivement destiné aux entreprises tertiaires. Son aménagement (travaux de terrassement et création d'une voirie desservant les parcelles) a été confié à la SEBL, maître d'ouvrage et concessionnaire pour le compte de la CCMM.

Bénéficiant d'une situation rare et privilégiée sur le plateau de Brabois, le long de l'A33, à proximité du CHRU et du Technopôle Henri Poincaré, il se distingue par des exigences environnementales et paysagères rigoureuses, qui incluent désimperméabilisation des sols et plantations obligatoires.

La 1^{re} tranche accueille déjà sept entreprises et sera complète avec les trois autres arrivées prévues dans les prochains mois.

Une voie verte en construction

La 2^e tranche, située de l'autre côté du giratoire, comprend douze lots de 2 500 à 4 500 m². Les travaux de voirie sont encore en cours que déjà des prospects se manifestent. Les premières parcelles de cette phase seront disponibles à l'été 2025, pour un coût total d'aménagement de 2,6 M€.

Le nouveau giratoire sur la RD 974 a été édifié pour sécuriser les accès à la ZAC. « 8 400 véhicules circulent sur cette portion chaque jour », souligne Marc Hoffmann. Une voie verte en construction reliera Neuves-Maisons et le CHRU. Elle empruntera l'une des trois voies actuellement réservées aux véhicules entre l'échangeur autoroutier et l'entrée de Chavigny.

Au final, l'aménagement de la ZAC doit renforcer l'attractivité économique du

territoire et favoriser la croissance locale.

Futures interconnexions sur le plateau de Brabois

La piste cyclable de la CCMM sera connectée à celle du Grand Nancy. L'interconnexion des réseaux de transports en commun de la com'com et de la Métropole est prévue d'ici 2 à 2,5 ans. Le giratoire sur la RD 974, conçu pour accueillir le trolley, deviendra un nœud intermodal avec un parking adapté. ■



Marc Hoffmann, Hervé Tillard et Philippe Brédard font le point sur l'aménagement de la ZAC Brabois Forestière. Au 1^{er} plan, l'entrée de la 1^{re} tranche. Au fond, le nouveau rond-point et le début des travaux de la 2^e tranche.



COMMUNES MOSELLE
ET MADON



DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

De nouveaux tarifs votés pour les services municipaux

Le conseil municipal a fixé plusieurs ajustements tarifaires et acté diverses décisions importantes lors de sa dernière séance.

Les tarifs pour 2025 ont été actualisés. Les frais de nettoyage de la vaisselle louée augmentent à 80 € (au lieu de 70 €). La location de la salle de lunch passe à 130 € (contre 125 €), tandis que la location pour les professionnels est désormais facturée 50 €, auparavant gratuite. Ces tarifs seront appliqués intégralement pour l'année 2025.

Report des travaux. Les travaux de finition du « quartier durable » sont différés. Ils se-

ront réalisés après la construction des bâtiments, conformément aux garanties financières prévues. Le conseil a estimé que la trésorerie disponible en fin d'exercice est suffisante pour couvrir ce projet.

Monument commémoratif.

Le conseil a validé la remise en état du monument de Charles Huron pour un coût de 1 595 € hors taxes. Une aide financière sera sollicitée auprès de l'association le Souvenir français.

Adhésion associative. Une adhésion à l'association « Les amis de la Gendarmerie » - comité 54-1 Nancy, a été décidée avec une cotisation de 200 €.

Par ailleurs, les encarts publicitaires du bulletin municipal pour l'année 2025 resteront inchangés.

Ventes de bois. Pour l'année 2025, l'exploitation des futaies concerne les parcelles 8, 9, 10, 11, 12 et 32 de la forêt domaniale d'Azélot. Le bois de chauffage sera vendu aux habitants pour l'hiver 2025-2026 au tarif de 12 € par stère.

Vœux du maire. Les traditionnels vœux du maire se tiendront à la salle des sports, le samedi 4 janvier, à partir de 17 h. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—VITERNE

Un conseil municipal consacré à la forêt

Le conseil municipal a débuté par la présentation par l'ONF du projet d'aménagement de la forêt communale. Accompagné de Samuel Georges, technicien forestier, Loïc Mangeonjean, chef de projet aménagement, a exposé ce projet qui sera applicable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2044. La forêt de Viterne s'étend sur 1 162 ha, dont 1 138 sont en sylviculture. La tempête de 1999 l'avait détruite à 50 %, Le sol, le climat et l'altitude sont favorables aux essences de feuillus. Le projet a été voté à l'unanimité.

Les travaux 2025 en forêt seront effectués en fonction du montant des subventions. Quant aux travaux de sécurisation, ils impliquent l'abattage des arbres morts. Le conseil a décidé de faire abattre les plus gros par un professionnel et les arbres plus petits par des affouagistes compétents et bien équipés. Les conseillers ont rappelé que, pour les affouages, le travail d'exploitation à deux est fortement conseillé. Les affouagistes ont un rôle important : ils participent au renouvellement de la forêt, Une demi-journée de formation pour les affouagistes pourrait être envi-

sagée, pour apprendre à reconnaître les essences rares, faire attention aux jeunes semis. Il pourrait en être question lors du tirage au sort des affouages. ■



Au début de la séance, Loïc Mangeonjean a présenté son projet d'aménagement de la forêt communale de Viterne





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MARON

La régie de télédistribution n'est plus

Au début des années 70, une trentaine d'habitants se fédèrent afin de financer une antenne de réception de 7 mètres, pour recevoir les chaînes de télévision. Cette association vient d'être dissoute.

Suite à la dissolution de la régie de télédistribution, le dernier conseil municipal a voté à l'unanimité la reprise de ses compétences par la commune, sous la forme d'un service public administratif.

L'implantation géographique de fond de vallée de Maron a été un problème pour la réception des chaînes télévisées au début des années 70. Une association d'une trentaine d'habitants, le télé-club, voit le jour afin de financer une antenne de 7 mètres et les frais de raccordement. L'adhésion s'élevait alors à 1 500 F. L'association est confrontée régulièrement à l'évolution rapide des technologies qui impose des adaptations du réseau, notamment avec l'arrivée de Canal +. Suite à un texte officiel imposant le changement de statut des réseaux de plus de 100 prises, en 1995, le télé club devient alors la régie de télédistribution de Maron. La perception des adhésions et le

contrôle se font désormais par le Trésor public. Cette régie est composée de six conseillers municipaux et de trois habitants choisis par le conseil municipal. Sa gestion reste indépendante du conseil municipal. Elle fut d'abord présidée par Aldo Dezan. C'est ensuite Edmond Garbo qui en assure la fonction depuis 1994. Les différentes évolutions technologiques avec l'arrivée de la TNT transmise par satellite et maintenant la fibre, ont induit une diminution progressive du nombre d'adhérents, passant de 270 au début des années 2000 à 134 en 2024 sans espoir de voir la tendance s'inverser, les adhérents étant essentiellement des personnes âgées qui n'ont pas d'abonnement Internet.

Au vu de ce constat, le dernier conseil d'administration de la régie a décidé sa dissolution et la clôture de son budget au 31 décembre 2024. La trésore-

rie sera transférée à la commune de Maron.

A partir du 1er janvier 2025, c'est donc la commune qui va se substituer à l'ancienne régie. Que les adhérents se tranquillisent, la continuité du service sera assurée. ■



Au fil du temps, le coût annuel d'adhésion a régulièrement diminué.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—SEXEY-AUX-FORGES

Subventions : les demandes lancées

Les conseillers municipaux se sont réunis pour la dernière séance de l'année 2024.

► **Convention d'assistance technique réglementaire.** Cette assistance concerne l'élaboration des dossiers dans le domaine de la voirie, de l'eau et de l'aménagement ainsi qu'une aide pour monter les dossiers de demande de subventions.

Il s'agit ici d'une mission de conseil à un tarif préférentiel. La convention, confirmée annuellement, a une durée de quatre ans, pour un coût de 0,70 € par habitant. Il est proposé de renouveler la conven-

tion passée par la commune avec MMD pour 2025. La demande de renouvellement est acceptée à l'unanimité.

► **Contribution pour les voies et les réseaux.** La signature avec un propriétaire d'une convention, qui n'avait pas pu être votée au dernier conseil, a été réalisée cette fois-ci car le propriétaire a signé l'acte de propriété des parcelles. D'un montant initial de 33 € le mètre carré de terrain, cette participation pour voies et réseaux approche à présent les 45 €/m².

► **Demande de subventions.** Des demandes vont être

faites pour contribuer au financements de divers travaux, un abribus, les fenêtres de l'école, celles de la mairie, le terrain multisport.

► **Matériel.** Pour le changement du photocopieur de la mairie, sur plusieurs offres une a retenu l'attention, le contrat Innov inclut une location, une maintenance par trimestre, une décision votée à l'unanimité.

► **Motion.** Le département a proposé une motion pour la défense des services de proximité. Elle a été votée à l'unanimité. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

Indemnités des élus : les changements pris en compte

Le conseil municipal de Chaligny a abordé plusieurs points lors de sa séance du 23 décembre.

► **Location.** Le maire a informé les membres de la vacance d'un logement communal de 116 m² situé 10 rue Pierre Mendès-France au-dessus de l'annexe de Banvoie. La commission d'attribution a validé la candidature d'une personne qui vit actuellement dans des conditions indignes, dans un logement sans chauffage ni eau chaude depuis plus de deux mois. Le conseil a approuvé la location de l'appartement à partir du 1er janvier 2025, avec un loyer mensuel de 443,59 €.

► **Vente.** Le maire a annoncé la mise en vente d'un bien sans

maître situé ruelle Goutte (ancienne maison Caillet). Intégré au patrimoine communal en 2023, il sera mis en vente pour 34 000 €. La SCP Martini-Weisdorf Duval a été mandatée pour la vente. La diffusion de l'annonce de la vente sera réalisée par l'étude notariale.

► **Avenant.** Le conseil a également autorisé un avenant au contrat de prévoyance collective « prévoyance-maintien des salaires », dont le taux de cotisation passera à 2,58 % à compter de janvier 2025.

► **Indemnités.** Les services préfectoraux souhaitent une actualisation du tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus, prenant en compte les changements dus aux démissions et réorganisations in-

ternes. Les précisions suivantes sont apportées : pour le maire André Bagard 1 003,41 €, les adjoints Emmanuel Schneider, Valérie Lhomme, Karine Cunat 501,71 €, les conseillers délégués René Gadaut, Nadine Antoine, Catherine Hamelle, Michel Bentz 250,85 €. ■



L'appartement communal du premier étage à droite sera loué au 1er janvier.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—BAINVILLE-SUR-MADON

La cérémonie des vœux du maire fixée au lundi 13 janvier

La création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet et un second à temps non-complet au secrétariat a été approuvée par le conseil, après avoir entendu les explications données par le maire sur la nécessité de se mettre en conformité avec la

réglementation. La création d'un emploi permanent pour une durée de 6 mois, afin de palier au surcroît de travail généré par la gestion du cimetière et les dossiers de subventions, a été actée par le conseil.

La résiliation à l'amiable d'un bail rural a été entérinée par les élus. Le maire a présenté un rapport sur les dépenses de sa participation au congrès des maires et annoncé la présentation de ses vœux le lundi 13 janvier à 19h. ■





Borne de recharge électrique sur deux places de parking

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ▶ Attribution des subventions : Familles rurales 1 500 €, Étoile sportive 1 500 €, APEXT 500 €, Les amis de saint Rémi 300 €, Maison pour tous 900 €, coopérative scolaire 2 000 €, Conservatoire du savoir faire 300 €, société des pêcheurs 500 €, club contact 250 €.
- ▶ Fonds de soutien aux investissements communaux : le montant de 30 000 € versé par la CCMM sera utilisé pour les travaux du futur périscolaire. Appel d'offres : un appel d'offres sera publié pour les 16 lots de la création du bâtiment.

- ▶ Cartes cadeaux aux jeunes diplômés 2024 : attribution de 30 € pour le brevet des collèges, 50 € pour les autres diplômés.

- ▶ Participation employeur à la mutuelle santé : 22 € par mois et par agent. Participation employeur à la garantie maintien de salaire : 15 € par mois et par agent.

- ▶ Remboursement de la consommation eau du GAEC St Bernardin : établissement d'un titre de recette d'un montant de 303 €.

- ▶ Remboursement de 108,70 euros à un élu pour

l'achat de matériel pour le périscolaire.

- ▶ Le plan communal de sauvegarde mis à jour est validé.

- ▶ Une borne de recharge électrique sera implantée sur deux places de parking à l'angle de la rue Lucette-Ditsch et Libération.

- ▶ Une redevance de 600 € annuelle sera versée à la commune pour occupation de l'espace public.

- ▶ La cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 11 janvier à 18 h. ■





Cimetière : procédure de reprise des concessions

Dans le cadre de la gestion du cimetière et conformément au code général des collectivités territoriales, la commune de Flavigny-sur-Moselle engage une procédure de reprise des concessions qui semblent abandonnées et, ce,

malgré la pose de pancartes sur celles-ci depuis plusieurs années. ■

Toutes les personnes disposant de la moindre d'information sont invitées à

se rapprocher du service d'état civil de la mairie et demander Christelle ou tél. 03 83 26 70 01.

